

Département du Val d'Oise
Arrondissement de
SARCELLES
Canton de GOUSSAINVILLE
Commune de SAINT-WITZ

AFFICHE le : 8 septembre 2026

TRANSMIS le : 8 septembre 2026

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 21

OBJET :

Instauration d'un tarif cantine
pour les enfants non-inscrits
Année scolaire 2026/2027

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six
Le jeudi 3 septembre à 20H45

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de **Madame FERTÉ Nadège, Maire**

Etaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, BOURDIN Nathalie, CHATELAIN Hélène, DAUDRÉ Sibylle, DENIAU Julie, DRÉVILLE Hélène, JBANCA Cristina, LE BEC Fanny, SIMONY Emilie

Messieurs : HERBIN Olivier, LEBRUN Mathieu, MARTIN Jean, MORELL Jean, RAIMBAULT Jonathan, STERLIN Alexandre, VIRLOGUEUX Christophe, WEISSE Corentin

Absents : Mmes BACH Céline, LHOTTE Sandrine

Pouvoirs : M. CHORQUES Alexandre donne pouvoir à M. LEBRUN Mathieu
M. GILLOTIN Thierry donne pouvoir à Mme FERTÉ Nadège
M. DI MÉO Jean-Luc donne pouvoir à Mme BARON Claudine

Secrétaire : Mme DRÉVILLE Hélène

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

Mme Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer un tarif spécial de cantine pour les enfants qui n'auront pas été inscrit au préalable.

En effet, depuis quelques années, certaines familles n'inscrivent pas leurs enfants à la cantine ce qui perturbe le service de la restauration scolaire (commandes/régimes particuliers/service).

Le tarif de 7,00€ est proposé pour les repas exceptionnels et imprévus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

1/ Décide d'approuver à l'unanimité pour l'année scolaire 2026/2027, le tarif fixé de 7,00€ pour les repas exceptionnels et imprévus.

2/ Délibération transmise à M. le sous-préfet de Sarcelles et au SGC de Garges.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire
Nadège FERTÉ

